

ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Aide à l'interprétation

Questions / Réponses

Admissibilité

Quel type d'organisme peut faire une demande ?

Les organismes suivants sont admissibles :

- Organismes municipaux;
- Entreprises privées, à l'exception des entreprises du secteur financier;
- Entreprises d'économie sociale, à l'exception des entreprises du secteur financier;
 - tout autre organisme à but non lucratif ou coopérative;
- Organismes des réseaux du milieu de l'éducation;
- Personnes morales souhaitant démarrer une entreprise privée ou d'économie sociale.

Quel type de projet est admissible ?

Le projet doit correspondre à la définition d'un service de proximité et ainsi répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Répondre aux **besoins essentiels** selon les différents cycles de vie des membres de sa communauté;

Un projet devra répondre à un ou plusieurs besoins essentiels de la population selon son cycle de vie :

- Jeunes
- Familles
- Nouveaux arrivants
- Personne vivant seule
- Aînés

- Contribuer au **maintien et/ou au développement de sa communauté**;
- Être **accessible** et intégré dans une **vision territoriale**;

Le projet devra être accessible à sa communauté via une proximité géographique (service offert directement dans la communauté), via une proximité par la mobilité (livraison d'un service dans la communauté) ou via une proximité par le regroupement (partage de services par plusieurs municipalités).

Une vision territoriale suppose une stratégie qui vise à contribuer au développement d'une communauté, mais aussi au développement durablement du territoire auquel elle appartient.

- Améliorer la **qualité de vie**, le **dynamisme** et l'**attractivité** de sa communauté;
- Consolider le **sentiment d'appartenance** tout en renforçant le **tissu social** de sa communauté.

Le projet doit être situé dans une des municipalités de la région de **Chaudière-Appalaches**

Voici des exemples de types de projet admissibles :

- | | |
|--------------------------|--|
| • dépanneurs; | • salles multifonctionnelles; |
| • épicerie; | • jardins communautaires; |
| • stations essence; | • logements abordables ou pour aînés; |
| • salles communautaires; | • service de livraison d'un service situé à proximité; |
| • maison des jeunes; | • etc. |

Dépôt des demandes d'aide et processus de sélection

Comment déposer un projet ?

Les dépôts de projets doivent se faire avant le 21 décembre 2020.

Les documents suivants doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante jroy-boulangier@mrcbellechasse.qc.ca

- Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme pour ce projet.
- Copie des lettres patentes ou du document confirmant l'existence juridique.
- Formulaire de présentation du projet rempli et signé.
- Plan de réalisation
- Plan de financement détaillé
- Structure de gouvernance du projet
- Lettre du ou des partenaires apportant une aide financière, matérielle ou humaine au projet.
- Derniers états financiers.
- Résumé du dernier rapport annuel d'activité.
- Tous autres documents pertinents

Comment seront sélectionnés les projets ?

1. Les organismes intéressés devront répondre à un appel à projet lancé par leur MRC.
2. La MRC et l'organisme mandataire devront valider l'admissibilité du projet selon le document « Grille d'analyse d'admissibilité de projet ».
3. Le comité de sélection de projets de chaque MRC fera la sélection des projets sélectionné en fonction du document « Grille d'évaluation de projet ».
4. Finalement le Comité directeur valide et sélectionne les projets sélectionnés.

Les projets qui seront sélectionnés devront répondre à tous les critères de base issus de la définition d'un service de proximité

De plus, les projets sélectionnés seront priorisés en fonction des critères d'évaluation de la grille d'analyse.

Les grille d'analyse d'admissibilité et d'évaluation se trouvent à l'Annexe 1 du présent document.

ANNEXE 1

Grille d'analyse d'admissibilité

CADRE DE GESTION DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE
SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

(2020-2023)

Grille d'analyse d'admissibilité

Nom du projet	
Demandeur	
Coût total du projet	
Somme demandée	

Évaluation de l'admissibilité

Critères de base	
L'organisme porteur du projet est admissible	<input type="checkbox"/>
Les dépenses du projet sont admissibles	<input type="checkbox"/>

Critères de la définition d'un service de proximité	
Le projet répond aux besoins essentiels selon les différents cycles de vie des membres de sa communauté	<input type="checkbox"/>
Le projet contribue au maintien et/ou au développement de sa communauté	<input type="checkbox"/>
Le projet est accessible et intégré dans une vision territoriale	<input type="checkbox"/>
Le projet améliore la qualité de vie, le dynamisme et l'attractivité de sa communauté	<input type="checkbox"/>
Le projet consolide le sentiment d'appartenance tout en renforçant le tissu social de sa communauté	<input type="checkbox"/>
Le projet doit être situé dans une des municipalités de la région de Chaudière-Appalaches	<input type="checkbox"/>

Précisions :

RECOMMANDATION :

<input type="checkbox"/> Avis défavorable Ne répond pas à tous les critères d'admissibilité	<input type="checkbox"/> Avis favorable Répond à tous les critères d'admissibilité
--	---

Grille d'évaluation de projet

CADRE DE GESTION DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LA RÉGION DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

(2020-2023)

Grille d'analyse d'évaluation pour les membres du comité local de sélection

Nom du projet	
Demandeur	
Coût total du projet	
Somme demandée	

Admissibilité

Le projet a été jugé admissible le _____ par _____.

Précisions :

Évaluation

La MRC et l'Organisme mandataire a évalué le projet admissible. Les membres du comité régional de sélection doivent, par la suite, donner une note à chacun des critères de priorisation ci-dessous (plus la note est élevée, plus le pointage est bon).

Critères d'évaluation	
Le niveau de l'indice de vitalité économique de la ou les municipalité(s) touchée(s) par le projet : <ul style="list-style-type: none">• Plus bas que -6 = 10 points• Entre -6 et -1 = 8 points• Entre -1 et 2 = 5 points• Entre 2 et 6 = 3 points• 6 et plus = 0 point	<input type="checkbox"/> /10
Impact sur les services déjà en place dans la ou les municipalité(s) touchée(s) par le projet : <ul style="list-style-type: none">• Impacts positifs sur les services déjà en place = 10 points• Aucun impact sur les services déjà en place = 8 points• Peu d'impacts négatifs sur les services déjà en place = 4 points• Le projet met en péril un service déjà en place = Projet non retenu	<input type="checkbox"/> /10
Risque du projet par rapport à l'atteindre de la rentabilité (la profitabilité et la pérennité du projet) : <ul style="list-style-type: none">• Le projet est très fortement viable et pérenne = 22 points• Le projet est fortement viable et pérenne = 18 points• Le projet est moyennement viable et pérenne = 7 points• Le projet est faiblement viable et pérenne = Projet non retenu	<input type="checkbox"/> /22

<p>Potentiel de rayonnement du projet sur les communautés non desservies par un service similaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet touche plus de 80% de la population locale visée et peut toucher une population voisine : 10 points • Le projet touche plus de 80% de la population locale visée = 8 points • Le projet touche entre 50 et 80% de la population locale visée = 5 points • Le projet touche entre 20 et 50% de la population locale visée = 3 points • Le projet touche moins de 20% de la population locale visée = 1 point 	□/10
<p>Mobilisation de la population par rapport au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet mobilise fortement la population = 6 points • Le projet mobilise moyennement la population = 3 points • Le projet mobilise faiblement la population = 0 point 	□/6
<p>L'aspect structurant du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet permet de lever des obstacles au développement dans son domaine = 3 points <li style="text-align: center;">+ ○ Le projet contribue à développer une synergie durable entre les acteurs pour une amélioration durable d'une situation donnée = 3 points 	□/6
<p>La contribution demandée au regard des contributions d'autres parties, dont la mise de fonds du bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La contribution demandée représente moins de 20 % du projet = 6 points • La contribution demandée représente entre 20 et 40% du projet = 4 points • La contribution demandée représente entre 40 et 50% du projet = 2 points 	□/6
<p>La qualité du plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les coûts anticipés du projet sont réalistes = 4 points <li style="text-align: center;">+ ○ Il y a présence de contributions des partenaires impliqués et des programmes gouvernementaux applicables = 4 points <li style="text-align: center;">+ ○ Le projet a reçu la confirmation des différentes contributions financières de son plan de financement = 4 points 	□/12
<p>La qualité du plan de réalisation du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles sont présents et très réalistes = 12 points • Les liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles sont présents et réalistes = 8 points • Les liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles sont présents et moyennement réalistes = 6 points • Les liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles sont présents et peu réalistes = 3 points • Les liens probants entre les étapes, les activités, les ressources et les cibles ne sont pas présents et/ou non réalistes = 0 point 	□/12
<p>La qualité de la structure de gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les relations entre les partenaires sont claires = 2 points <li style="text-align: center;">+ ○ Les modes de décision établis sont clairement établis = 2 points <li style="text-align: center;">+ ○ L'équipe de travail est expérimentée = 2 points 	□/6
Autres critères régionaux	
À DÉTERMINÉ AVEC LES MRC	
Total des points :	□/100

Autres éléments à considérer :

- Exemple : Il y a présence d'un mentor ou d'un organisme accompagnateur dans le projet ?

RECOMMANDATION :

<input type="checkbox"/> Avis défavorable Si le projet reçoit moins de 60 points	<input type="checkbox"/> Avis favorable Si le projet reçoit entre 60 points et plus
---	--